

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE GRAND-MÉTIS (QUÉBEC)

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Grand-Métis tenue le 4 février 2014 à 19h30 à la salle municipale de Grand-Métis sous la présidence de M. Richard Fournier, maire

1. OUVERTURE ET PRÉSENCES

Étaient présents les conseillers :
Raymond L'Arrivée, Réjean Gendron, Rodrigue Roy, Jacques Vachon,
Jean-Yves Ouellet et madame Gilberte Fournier le tout formant
quorum.

Assiste également à l'assemblée Mme Chantal Tremblay, directrice
générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Grand-Métis.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Ré : 2014-010

Il est proposé par monsieur Rodrigue Roy et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé et lu en gardant le Varia ouvert.

3. APPROBATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE EN JANVIER

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 janvier 2014;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du contenu du procès-verbal ;

Ré : 2014-011

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raymond L'Arrivée et résolu à l'unanimité que les membres du Conseil renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance du 13 janvier 2014 et l'adopte tel que lu.

1) SUIVI

Aucun

4. ADMINISTRATION ET FINANCES

1. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 4 FÉVRIER 2014

ATTENDU QUE la directrice a remis à chacun des conseillers la liste des comptes à payer au 4 février 2014;

Ré : 2014-012

Il est proposé par monsieur Raymond L'Arrivée et résolu à l'unanimité d'approuver la liste des comptes du mois et d'autoriser Mme Chantal Tremblay, dir. gén. /sec.trés. à effectuer le paiement des comptes qui se détaillent comme suit :

Service de la paie - brut (janvier)	3545.80 \$
Dépenses incompressibles payées en janvier	570.81 \$
Comptes à payer au 4 février 2014	8 137.38 \$

2. CAPITAL ET INTÉRÊTS PAYABLES À LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LA MITIS POUR LE FINANCEMENT # 09060-01

Ré : 2014-013

Il est proposé par monsieur Rodrigue Roy, et résolu unanimement d'entériner l'autorisation du remboursement de 66 607.34 \$ à la Caisse populaire Desjardins de la Mitis pour le paiement en capital (64 500 \$) et des intérêts (2 107.34\$) dus le 18 janvier 2014 et référant à la 2^{ème} tranche de remboursement en capital du règlement d'emprunt 2010-141.

3. INTÉRÊTS PAYABLES À LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LA MITIS POUR LE FINANCEMENT # 09060-02

Ré : 2014-014

Il est proposé par monsieur Jacques Vachon, et résolu unanimement d'autoriser l'autorisation du remboursement de 927.96 \$ à la Caisse populaire Desjardins de la Mitis pour le paiement des intérêts dus le 16 février 2014 et référant à la 2^{ème} tranche de remboursement en intérêt du règlement d'emprunt 2010-141.

4. DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ

Ré : 2014-015

Il est proposé par monsieur Réjean Gendron et résolu unanimement d'accepter le dépôt de la liste de toutes les personnes endettées envers la municipalité de Grand-Métis pour non-paiement des taxes municipales. Une lettre sera transmise par courrier recommandé à chaque propriétaire ayant des taxes en retard depuis 2012 et étant susceptible d'être transmis à la MRC de la Mitis pour la vente pour non-paiement des taxes.

5. AVIS DE MOTION – CODE D'ETHIQUE DES ELUS DE LA MUNICIPALITE DE GRAND-METIS

Monsieur Jean-Yves Ouellet, conseiller, donne avis de motion à l'effet qu'un *projet* de règlement concernant le Code d'éthique et de déontologie révisé des élus municipaux est soumis au conseil municipal ce 4 février 2014.

1. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2014-172 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 2011-153 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE GRAND-MÉTIS

Ré : 2014-016

Il est proposé par Monsieur Jacques Vachon et résolu unanimement d'accepter le dépôt du projet de règlement 2014-0172 relatif à l'adoption d'un Code d'éthique et de déontologie révisé des élus municipaux en remplacement du règlement 2013-0155.

L'adoption du règlement 2014-0172 est prévue pour lundi, le 4 mars 2014. Un avis sera publié le 10 février 2014 informant les contribuables de la municipalité de la date, de l'heure et du lieu où est prévue l'adoption du règlement. Un résumé du projet est inclus dans l'avis public.

6. NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

Ré : 2014-017

Il est proposé par monsieur Rodrigue Roy et résolu à l'unanimité des conseillers de la municipalité de Grand-Métis de nommer monsieur Réjean Gendron, maire suppléant pour la période du 4 février 2014 au 6 mai 2014.

7. RENOUVELLEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE DE L'ADMOQ

Ré : 2014-018

Il est proposé par monsieur Jacques Vachon et résolu à l'unanimité de verser la somme de 633,\$ plus taxes à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour le paiement de la cotisation annuelle et de l'assurance juridique.

8. NOMINATION DU VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE 2013

Ré : 2014-019

Il est proposé par monsieur Rodrigue Roy et résolu unanimement de mandater la firme de comptables agréés « *Mallette SENCRL* » pour effectuer la préparation des états financiers et la vérification générale pour 2013.

9. DÉPÔT DES RAPPORTS PORTANT SUR LA LISTE DES PERSONNES PHYSIQUES AYANT VERSÉ UN OU PLUSIEURS DONS LORS DE LA CAMPAGNE ÉLECTORALE 2013:

Ré : 2014-020

Il est proposé par monsieur Jean-Yves Ouellet et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt des rapports portant sur la liste des personnes physiques ayant versé un ou plusieurs dons dont le total est de 100,\$ ou plus de la part des candidats. Aucun des candidats n'a reçu de dons.

5. CORRESPONDANCE

1) DÉCLARATION CONCERNANT L'IMPORTANCE DE LA FORMATION CONTINUE ET DE L'APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE

CONSIDÉRANT l'évolution des changements économiques, technologiques, sociaux et environnementaux;

CONSIDÉRANT le rôle accru des municipalités dans la promotion de l'apprentissage auprès de la population adulte de leur territoire et qu'il existe un vaste mouvement international en ce sens;

CONSIDÉRANT que le Gouvernement du Québec, en collaboration avec l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA), a mis en place une semaine visant la valorisation des adultes en formation, dans le cadre d'une initiative internationale de l'UNESCO;

CONSIDÉRANT qu'une table régionale de coordination de la région administrative du Bas-Saint-Laurent existe pour mettre en place des activités régionales de valorisation de l'apprentissage dans le cadre de cette semaine;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de développer une culture de formation et de susciter la participation à cette semaine, en plus d'encourager les citoyennes et les citoyens de la municipalité à apprendre tout au long de la vie;

Ré : 2014-021

Il est proposé par monsieur Raymond L'Arrivée et résolu d'engager le conseil municipal à favoriser et à soutenir la formation de l'ensemble de son personnel salarié et élu;

DE CONTRIBUER à la promotion de l'apprentissage au sein de sa population, tout au long de l'année, et en particulier à l'occasion de la Semaine québécoise des adultes en formation, du 29 mars au 6 avril 2014, en faisant connaître la semaine et ses activités dans la région.

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités.

- 2) DÉCRÊT 2014 – POPULATION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC
Dépôt du document susmentionné dans les archives de la municipalité.
- 3) GAZETTE OFFICIELLE DU QUÉBEC – MINIMUMS ET DES MAXIMUMS APPLICABLES À LA RÉMUNÉRATION ET À L'ALLOCATION DE DÉPENSES DES ÉLUS MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER DE 2014.
- 4) DEMANDE DE COMMANDITE - HARMONIE DU MISTRAL

Ré : 2014-022

Il est proposé par monsieur Rodrigue Roy et résolu à l'unanimité de faire une commandite à l'Harmonie de l'école du Mistral pour un montant de 50.00\$.

- 5) CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ENVIRONNEMENT – RENOUELEMENT DE LA CARTE DE MEMBRE

Ré : 2014-023

Il est proposé par monsieur Gilberte Fournier et résolu à l'unanimité de renouveler la carte de membre du Conseil général de l'environnement au coût de 10\$.

- 6) PROGRAMMES FÉDÉRAUX VISANT À SOUTENIR LES COLLECTIVITÉS
Dépôt du document susmentionné dans les archives de la municipalité.
- 7) JOURNÉE DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

CONSIDÉRANT QUE la région du Bas-Saint-Laurent a choisi de placer la persévérance scolaire parmi les quatre priorités régionales de COSMOSS afin de mobiliser autour de cette question l'ensemble des partenaires du territoire autour d'actions structurantes et puisque cette problématique est intimement liée à d'autres enjeux, dont l'image de notre territoire, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, le développement social, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie, estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes du Bas-Saint-Laurent sont parmi les plus persévérants au Québec, au secondaire, au collégial comme à l'université et que, malgré cette position enviable de la région, ce sont encore 12,2 % de ses jeunes qui ont décroché avant d'avoir obtenu un diplôme du secondaire en 2009-2010 (14,1 % pour les garçons et 10,5 % pour les filles);

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas qu'une affaire concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, qui doit s'amorcer dès la petite enfance et se poursuivre jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT QUE le Bas-Saint-Laurent a développé depuis 8 ans, par le biais de COSMOSS, une culture d'engagement considérable en matière de prévention de l'abandon scolaire, et que cette force de collaboration est de plus en plus reconnue à l'échelle provinciale;

CONSIDÉRANT QUE le comité élargi COSMOSS persévérance Rimouski-Neigette/La Mitis organise du 10 au 14 février 2014 la 7^e édition des Journées de la persévérance scolaire sur le thème « Un geste au quotidien qui nous implique tous >> », que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation locale et régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées d'activités dans les différentes communautés et organisations de la MRC de La Mitis et de la MRC Rimouski-Neigette;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

Ré : 2014-024

IL EST PROPOSÉ par madame Gilberte Fournier, ET RÉSOLU à l'unanimité de déclarer les 10, 11, 12, 13 et 14 février 2014 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité;

D'appuyer COSMOSS de La Mitis et de Rimouski-Neigette comprenant l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage - dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement local et régional, de la santé, de la recherche, des médias et des affaires - afin de faire de nos MRC des territoires persévérants qui valorisent l'éducation comme un véritable levier de développement pour leurs communautés;

De faire parvenir copie de cette résolution à la coordination de COSMOSS de la MRC de La Mitis.

VARIA (ouvert)

1. PROJET ÉOLIEN COMMUNAUTAIRE BAS-LAURENTIEN

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro CM 13-05-106 par laquelle la MRC de La Mitis annonce, conformément à l'article 111.1 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q. c. C-47.1), son intention d'exploiter une entreprise de production d'électricité au moyen du parc éolien communautaire Bas-Laurentien;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion en vue de l'adoption d'un «Règlement fixant la participation des municipalités de la MRC de La Mitis au projet de parc éolien communautaire Bas-Laurentien ainsi que les conditions relatives à l'exercice du droit de retrait des délibérations portant sur ce projet ou à la cessation de ce droit» a été donné lors de la séance du Conseil des maires de la MRC de La Mitis tenue le 15 janvier 2014, conformément à l'article 445 du Code municipal;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a adopté le règlement RÈG282-2013 par lequel la MRC a fixé au 10 mars 2014 la date limite pour qu'une municipalité puisse exercer ce droit de retrait.

POUR CES MOTIFS :

Ré : 2014-025 Il est proposé par le conseiller monsieur Rodrigue Roy et résolu à l'unanimité
QUE ce conseil confirme que la municipalité de Grand-Métis participera au projet de parc éolien communautaire bas-laurentien, conditionnellement à ce que les vérifications diligentes qui seront faites, répondent positivement aux attentes du conseil des maires de la MRC de La Mitis.

2. ACHAT DE CAGES POUR ANIMAUX

Ré : 2014-026 Il est proposé par monsieur Rodrigue Roy et résolu à l'unanimité de faire l'achat d'une grande cage pour animaux.

3. RÉMUNÉRATION DU RESPONSABLE/RESPONSABLE ADJOINT DES COURS D'EAU

Ré : 2014-027 Il est proposé par monsieur Jacques Vachon et résolu d'établir la rémunération du responsable/responsable adjoint des cours d'eau à 18\$/heure. Les frais de déplacement sont inclus dans la rémunération.

PÉRIODE DE QUESTION

Le maire invite les personnes présentes à poser des questions.

LEVÉE / AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

À 20h55 l'ordre du jour étant épuisé :

Ré : 2014-028 Il est dûment proposé par madame Gilberte Fournier, et résolu unanimement :
DE LEVER la présente séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps toutes et chacune des résolutions.

M. Richard Fournier, maire

Chantal Tremblay, dir.gén.

Procès-verbal signé par M. Richard Fournier, maire, le 04 mars 2014.

